

**Motifs de la décision prise suite aux commentaires du public
Consultation du 04/10/2019 au 26/10/2019**

**Projet d'arrêté portant modification de l'arrêté du 23 septembre 2016
portant désignation du site Natura 2000
« Marais du Haut Médoc »**

Aucun avis n'ayant été émis lors de la consultation, il est décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.